

Courrier des lecteurs

Le choix d'un homme

Lettre du jour

Petit-Lancy, novembre. L'affaire du chanvrier valaisan en grève de la faim agite les plumes des journalistes et donne à réfléchir. J'estime nécessaire de distinguer deux aspects de la question. 1) Rappaz a été condamné pour production et vente de cannabis. Or, ou bien le cannabis est, au sens strict, un stupéfiant et alors il fallait que toute la production de R. soit détruite par l'autorité compétente; ou bien le cannabis était «toléré» et un flou juridique entourait la chose. A ce moment, ce flou devait profiter à l'accusé et, en cas de procès, proportionner la peine.

2) A partir du moment où il y a un enchaînement de procédures pénales et de réactions que l'on peut juger démesurées, et du moment que R. a choisi la voie de la grève de la faim, rien ne justifie de l'arracher de force à une mort programmée. Comparer R. à une personne qui s'apprête à se jeter d'un pont et qu'il faut retenir est une lourde confusion entre un geste le plus souvent «irruptif» et un choix volontaire et réfléchi. A ce moment-là, la priorité est le respect de la «dernière» volonté de la personne. Les médecins du HUG ont raison contre les autoritarismes valaisannes qui pâtissent d'une situation qu'elles ont elles-mêmes créée.

Philibert Secretan



Capable de discernement

Genève, 6 novembre. L'article paru ce jour sur la sommation faite au médecin de Bernard Rappaz de le nourrir de force a retenu toute mon attention et je m'interroge: en Suisse, la Constitution donne le droit au patient capable de discernement de disposer de lui-même. Celui qui lui imposera un traitement contre son gré sera passible de poursuites pénales. Il existe des exceptions, surtout dans le cas où le patient qui refuse son traitement présente un danger pour lui-même et pour autrui, mais cela se voit presque exclusivement, en pratique médicale, dans les cas d'incapacité de discernement. Or, M. Rappaz n'a jamais été défini comme tel jusqu'à présent. (...) Sur le plan purement pratique, il serait facile de forcer une nutrition artificielle chez un patient à bout de forces. Malheureusement, outre les violations fondamentales des droits de l'homme que cela représente, ce geste ne sera pas sans conséquences pour la suite. En effet, l'on pourra dès lors admettre deux choses: un prisonnier n'est plus une per-

sonne humaine et, deuxièmement, n'importe quel patient capable de discernement - qu'il soit sous le coup ou pas d'une sanction pénale - pourrait se voir un jour forcé d'accepter un traitement «sur décision d'un juge». On peut comprendre que les autorités valaisannes soient prises de panique, car elles ont émis un jugement dont les conséquences leur échappent maintenant. A une possible issue fatale risquent de s'ajouter des conséquences médiatiques et politiques. Et je pense que c'est surtout là que le bât blesse.

Jessica Moreillon

Nourrir de force?

Chambésy, 7 novembre. J'aimerais ici apporter tout mon soutien aux médecins de l'Hôpital cantonal de Genève, qui, il y a cinq ans, ont permis à mon enfant prématuré de 700 grammes non seulement de survivre, mais de vivre et cela, sans aucune complication. Ce qui est un miracle. Il est toutefois clair que les procédés qui ont permis à cet enfant de vivre n'étaient pas un gavage d'oie, mais des traitements subtilement dosés. Je suis ravie que le même hôpital qui a si

bien pris en charge mon enfant refuse de nourrir aujourd'hui Monsieur Rappaz de force, comme une oie à qui on mettrait un entonnoir dans la bouche. Que les autorités, qui n'ont dans la bouche que le mot vie, sachent une bonne fois pour toutes que de nourrir de force un prisonnier est aussi terrible que de ne pas le faire. C'est une forme de torture dans laquelle la médecine ne peut entrer. Si les médecins deviennent des bourreaux, où va-t-on? Je propose donc à Madame Waeber-Kalbermatten de demander à sa police de pénétrer dans la chambre de Monsieur Rappaz pour le nourrir de force, mais de ne pas impliquer des médecins dans ce faux combat.

Emmanuelle Cullati

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch**, ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Mourir pour le cannabis

Petit-Lancy, 7 novembre. C'est une tragédie, celle de Bernard Rappaz. Une vie humaine est en jeu, mais vouloir mourir pour le cannabis frise le ridicule. Le cannabis fait tellement de dégâts dans le monde. J'ai vu d'innombrables vies ruinées à cause de ce fléau, des jeunes qui ont commencé avec le cannabis et qui ont continué avec des drogues plus dures comme l'héroïne ou la cocaïne, leurs études entravées, avec le résultat de ne pas pouvoir trouver de travail satisfaisant plus tard. C'est très dangereux pour la santé, même si on ne passe pas aux autres drogues dures. En plus, M. Rappaz a déjà gaspillé des dizaines de milliers de francs pour la prison et pour l'hôpital, et il est en train de perdre de plus en plus de sympathisants. M. Rappaz devrait trouver une cause plus noble et juste, plus héroïque s'il veut vraiment mourir. Avec tous les pays où les droits humains sont bafoués et la nature qui se dégrade constamment, il est facile de trouver une meilleure raison pour sacrifier sa vie.

Livia Varju

Culture à Genève: le «faire ensemble»

L'invité

Albert Rodrik
Membre de la Constituante



A un moment donné de son histoire, chaque société humaine produit, au carrefour de l'usage qu'elle a fait du patrimoine reçu et de sa propre création originale, donc contemporaine, une trace dans son histoire collective. Cette trace, nous l'appellerons culture. Singulièrement aujourd'hui, mais depuis toujours, pour se manifester, cette culture a certainement besoin d'esprit de création, du génie des artistes et concepteurs, mais aussi de moyens matériels, beaucoup de moyens matériels.

Jusqu'à plus ample information, les pourvoyeurs de ces moyens, en première ligne mais pas exclusivement, ce sont les collectivités publiques, sans exception. L'ampleur et la complexité des questions touchant la culture (comme les assurances sociales, la petite enfance, etc.) rendent indispensable ce «faire ensemble». Nul ne doit et ne peut en être dispensé, puisque nous avons aussi besoin des apports privés, mécénats ou d'autres formes de soutien. On ne peut pas se gargariser de la diversité de la production artistique et se dispenser de la multiplicité des sources de financement. On doit admettre la complexité des choses et non chercher refuge dans des simplifications abusives. Les solutions ne viendront pas non plus d'échanges et de trocs pour que chacun soit seul à régenter son pré carré. Enfin, inventer une hiérarchie et une aristocratie entre les instruments culturels, en vue d'affiliations différenciées, ne sert à rien non plus.

Cette collaboration structurelle ne signifie pas

confusion des rôles.

Précisons:
- le rôle traditionnel de principal agent pourvoyeur de moyens matériels pour la culture appartient et appartiendra toujours aux communes et singulièrement aux plus grandes d'entre elles, les Villes;
- l'Etat cantonal continuera son rôle de cofinancier de ces activités, mais vu l'énormité de

«Il est temps de mettre un terme à la paresse genevoise»

ses tâches, il ne pourra pas concurrencer la Ville, l'idée même d'une surenchère à ce propos étant dénuée de pertinence;
- par contre, l'Etat cantonal légifère, fixe les règles et les critères et surveille leur respect; il est celui qui coordonne le «faire ensemble». Coordonner n'est pas synonyme d'imposer et de dicter, sauf si des comportements de type féodal se font jour. De surcroît, l'Etat cantonal a la charge des relations avec les collectivités publiques sises hors du territoire cantonal. Cette tâche, non plus, il n'est pas question de la concevoir en autocrate.

Le plus urgent est maintenant de forger, Etat et communes ensemble, les outils juridiques nécessaires à la concrétisation du «faire ensemble». Travailler en concertation, convaincre plutôt que d'imposer ou de s'abstenir demande de la conviction, du temps, de la patience, beaucoup de travail. Mais cela porte ses fruits; c'est de surcroît l'essence même de la démocratie dont nous nous réclamons tous, à tout instant.

Il est temps de mettre un terme à la paresse genevoise: la Constituante peut apporter une modeste contribution à cette tâche que nous avons déjà trop tardé à affronter.

Sélection de webzine.blog.tdg.ch



Les Créatives à Onex

Gorgui Ndoye: «Elles sont femmes. Elles sont talentueuses. Elles sont artistes. Elles sont à Onex jusqu'au 13 pour les Créatives, ce que j'appelle le Festival des femmes de talent ouvert à toute l'humanité. Créé en 2004, le festival Les Créatives est devenu incontestablement le rendez-vous de l'automne de notre canton monde.» (photo: Hindi Zahra) **gorguindoye.blog.tdg.ch**

Houellebecq, malgré tout

Jean-Michel Olivier: «J'ai toujours aimé Michel Houellebecq, auteur improbable d'une œuvre qui sans doute le dépasse, tant elle est surmédiatisée, comme son auteur. Dans *Extension du domaine de la lutte* (1994), Houellebecq explore

les méandres et la détresse du monde de l'entreprise. Les rages, les jalousies, l'obsession du succès retournée en échec. Sa plume s'affine dans *Les particules élémentaires* (1998), à mon avis son meilleur livre, qui retrace la vie de deux frères jumeaux aux destins inextricablement liés. Satire des années post-soixante-huit, de l'idéal communautaire et de la fameuse «libération sexuelle...» **jmolvier.blog.tdg.ch**



L'Horloge fleurie éclatante

Haykel Ezzeddine: «L'Horloge fleurie change de couleur. J'ai déjà mis sur ce blog des photos de l'Horloge fleurie avec son nouvel habit d'hiver. Aujourd'hui, de passage pour mémoriser le Jet d'eau, j'ai trouvé notre horloge encore plus épanouie avec des

couleurs resplendissantes...» **planetephotos.blog.tdg.ch**

Un million de pauvres en Suisse

François Velen: «Grave de chez grave: en Suisse, ils comptent environ un million de pauvres. C'est terrible, ça touche autant les aînés que les jeunes. (...) Est-ce que les millions festifs de certaines communes genevoises ne devraient pas être versés à un tronc commun pour les pauvres?...» **fvelen.blog.tdg.ch**

Nike transforme Tel-Aviv

Rose de Tel-Aviv (nom connu de la rédaction): «Chaque année, Nike offre aux habitants de Tel-Aviv (Israël) un énorme marathon en ville. Ils arrivent à transformer la ville aux couleurs de Nike pendant une journée. C'est le plus grand événement sportif - publicitaire - qu'il y a en Israël. Cette année, plus de 15 000 coureurs ont participé à cette incroyable course. J'étais en ville pour voir Tel-Aviv se transformer, ce qui est vraiment impressionnant. **ma-nouvelle-vie-en-israel.blog.tdg.ch**

Vos réactions

Etrangers 66 «Je ne savais pas que les personnes sur le mur des Réformateurs avaient commis des délits» Lu sous *Lancement des initiatives bêtes et méchantes pour le renvoi des criminels Suisses confédérés* édité par les Jeunes socialistes dans **jsg.blog.tdg.ch** **graindesel**

Etrangers 2 66 Les Réformateurs ont tous été condamnés à mort par l'Eglise catholique pour hérésie» Lu sous *Une initiative pour le renvoi des Confédérés dangereux dans leur canton d'origine* édité dans **tdg.ch** **Marsups**

40 ans 66 Excellente et pertinente analyse!» Lu dans *De Gaulle, mon amour* édité dans **raphaelleroyle.blog.tdg.ch** **Olivier Francey**

Nostalgie 66 Il ne reste en Italie que les planqués (...) et endotri-nés télévisio-footballistiques. Le meilleur de l'Italie a commencé à fuir cette dérive depuis les années 30 en croisant les Alpes et l'océan avec ou sans argent» Lu sous *L'Italie met la Suisse sur sa liste noire des paradis fiscaux* édité dans **tdt.ch** **l'étranger**

Tribune de Genève

SA DE LA TRIBUNE DE GENÈVE
Adresse: 11 rue des Rois, 1204 Genève.
Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11
Fax rédaction: 022 781 01 07

Adresse électronique: **redaction@tdg.ch** (non valable pour annonces et abonnements)

Internet: **www.tdg.ch**
Pour signaler vos manifestations: **agenda@edipresse.ch**

Abonnements: Tarifs pour la Suisse (TVA 2.4% incluse) - 12 mois: Fr. 389.-.
Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél: 0842 850 150 (lu-ve 7h30-12h/13h30-17h) (depuis la Suisse uniquement ou +41 22 322 33 10)

Adresse électronique: **abonnements@tdg.ch**
Suspension et changement d'adresse temporaire
Gratuit sur internet **www.tdg.ch**
Tél: 0900 950 150 (Fr. 6.- appel et service compris. Tarif pour le réseau fixe.)

Rédacteur en chef responsable: Pierre Ruetschi
Rédacteurs en chef adjoints: Emmanuelle Drevon, Denis Etienne, Arthur Grosjean

Secrétaire général: Alain Giroud
Directeur artistique: Sébastien Contocollias
Directrice artistique adjointe (resp. photo): Ester Paredes

Chefs d'édition: Michel Eggs, François Savary.
Rubriques: **Genève:** David Haerberli. **Suisse:** Judith Mayencourt. **Monde:** Andrés Allemand. **Economie:** Roland Rossier. **Sports:** Daniel Visentini. **Culture:** Pascale Zimmermann. **Opinion-dialogue:** Benjamin Chaix. **Internet:** Daniel Klopfenstein.

Blogs: Jean-François Mabut (**Jf.mabut@edipresse.ch**)
Médiateur: Daniel Cornu (**www.mediateur.edipresse.ch**)
Marketing - Club lecteurs: Fabrice Schöch
Tél. 022 322 40 00
Fax 022 322 39 72

Une publication d'Edipresse
Groupe Edipresse
Tibère Adler, directeur général
Edipresse Suisse
Serge Reymond, directeur général
Direction éditoriale: Eric Hoesli
Direction ventes et marketing: Jean-Paul Schwindt

Régie publicitaire: **EDIPUB SA**
Suspension romande: Rue des Rois 11, 1204 Genève 11.
Tél. +41 22 322 34 25
edipub.geneve@edipresse.ch

Suisse alémanique: Mühlebachstrasse 43, 8032 Zürich.
Tél. +41 44 251 35 75
edipub.zuerich@edipresse.ch

Tirage contrôlé (REMP 2010)
54 068 exemplaires
Audience (Mach Basic 2010-2)
140 000 lecteurs.

Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.